

*M. Graham:*

D. Monsieur McKenzie, après l'exposé de M. Ross concernant la façon dont la Commission établit les taux d'entreposage, vous avez parlé d'une réunion publique où n'importe qui peut faire des représentations. Outre cette réunion, la Commission obtiendrait-elle des compagnies d'élevateurs de ligne, et peut-être des syndicats, les chiffres des frais?—R. Nous chercherions naturellement à obtenir tous les renseignements possibles sur la situation.

D. Vous étudieriez cet aspect pour vous former une opinion sur le maximum?—R. Oui.

D. M. Ross a soutenu que ces frais comprennent ceux de l'agent ou employé d'élevateur. Obtiendriez-vous ces renseignements autrement que dans cette réunion publique?—R. Nous nous attendrions certainement à ce que les compagnies de chemin de fer, si elles demandaient le maintien des taux actuels ou leur relèvement, nous exposeraient pourquoi ils devraient être maintenus ou relevés. Je dirais, c'est ma propre opinion; j'estime que le rôle de la Commission des grains est de mettre en vente le blé des producteurs avec le plus d'efficacité possible au minimum de frais. Après tout, messieurs, le blé n'a que peu de valeur sur la ferme et il faut pourvoir au mécanisme afin de l'amener au consommateur s'il doit profiter au cultivateur.

*M. Perley:*

D. Monsieur McKenzie, j'ai une proposition à faire à la Commission: l'inspection et le contrôle des balances dans les élévateurs régionaux devraient se faire plus soigneusement. D'après le mode actuel de mise en vente du blé, on emploie des camions lourdement chargés, qui transportent parfois à la fois 200 ou 300 boisseaux à ces balances. L'inspection des balances se fait-elle de temps à autre présentement?—R. Nous avons nos inspecteurs qui vérifient les balances des élévateurs régionaux le plus souvent possible.

D. Ces camions lourdement chargés secouent très fortement les balances?—R. Permettez-moi d'exprimer ma propre opinion: ce pourrait être utile que vous nous autorisiez à réglementer le poids d'une charge de blé se dirigeant vers l'élevateur régional. Il faut accomplir quelque chose afin de réglementer les lourdes charges qui exigent des plates-formes plus fortes, des balances plus grandes et qui enfoncent les chemins ruraux.

*M. Wright:*

D. Les chargements ont atteint à peu près leur limite?—R. Oui, mais présentement nous ne pouvons réglementer la charge maximum se dirigeant vers l'élevateur régional.

*M. Perley:*

D. Votre très excellent rapport cite à la page 30 les excédents ou les déficits tels que révélés par l'inventaire annuel. Généralement, les déficits ressortissent aux élévateurs-terminus, bien qu'on en constate aussi à des élévateurs de l'intérieur. Comment se fait-il qu'il y a des déficits constants presque dans chaque cas?—R. Le gérant de ces élévateurs pourrait peut-être vous expliquer cela, monsieur Perley.

D. Quelle est la portée du tableau figurant à la page 30 du rapport, monsieur Rayner?—R. Les élévateurs de l'Est y figurent. Ce tableau donne le nouveau pesage pour les élévateurs de l'Est, soit tous ceux à l'est de Fort-William. La Commission repèse les stocks réels de blé entreposés pendant certaines périodes; ces stocks sont comparés aux récépissés d'entrepôt. Parfois il a été démontré que le blé entreposé était moins considérable qu'il aurait dû l'être selon ces récépissés.

D. Je veux savoir pourquoi cela est toujours si fréquent?—R. Je présume que l'exploitation normale d'un élévateur comporte une certaine perte à chaque manutention de blé.